

ayappi
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : Seine Innopolis, 72 rue de la République
76140 LE PETIT QUEVILLY
Société en cours de formation

ACTE DE NOMINATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
EN DATE DU 06 AOÛT 2026

Le 06 août 2026
A 17 heures

Les soussignés :

- La Société PURPLE WAPITI, représentée par son Président, Monsieur Stéphane LE TERTRE, titulaire de 3 000 actions en pleine propriété,
- La Société PLT CONSEIL, représentée par sa Présidente, Madame Patricia LE TERTRE, titulaire de 1 000 actions en pleine propriété,
- Monsieur Camille CHOMANT, titulaire de 1 000 actions en pleine propriété,

Ont, par le présent acte séparé, pris la décision suivante :

Nomination des Directeurs Généraux :

Les soussignés nomment en qualité de Directeurs Généraux de la société, sans limitation de durée :

- La société PLT Conseil, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 3 000, dont le siège social est 8 Avenue du Général CASTELNAU, 33140 VILLENAVE D ORNON, immatriculée 880 957 691 RCS BORDEAUX et représentée par Madame Patricia LE TERTRE, sa Présidente.
- Monsieur Camille CHOMANT
Né à ROUEN (76) le 04 février 1985
De nationalité française
Demeurant 3 bis Cité Knowles, 76770 MALAUNAY.

Les Directeurs Généraux ainsi nommés acceptent les fonctions et déclarent, chacun en ce qui le concerne, n'être atteints d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Pouvoirs

Conformément aux statuts, ils auront comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Les Directeurs Généraux disposeront des mêmes pouvoirs de direction que le Président de la Société sous réserves des limitations suivantes :

Limites des pouvoirs

Les Directeurs Généraux ne peuvent, sans l'accord préalable de l'Assemblée Générale des associés statuant à la majorité des 2/3 des droits de vote :

Engager des dépenses supérieures à 5 000 € par acte ou 15 000 € par année civile, prorata temporis pour le cas de la première année d'existence de la Société ;

Contracter des emprunts ;

Céder ou acquérir des actifs quelle que soit leur valeur ;

Modifier les statuts ou le pacte d'associés ;

Créer, céder ou fermer une filiale ;

Engager la responsabilité de la Société au-delà des activités courantes (ex : garanties personnelles).

Rémunération

Ils pourront percevoir une rémunération dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminées par une décision ultérieure.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Pour la société PURPLE WAPITI
Monsieur Stéphane LE TERTRE

Monsieur Camille CHOMANT
Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

Signé par Stéphane LE TERTRE
Le 6 août 2026

Signé par Camille CHOMANT
Le 6 août 2026

Signed with
Universign doc_llw6
tx_kJ75yMAEw5Oe

Signed with
Universign doc_llw6
tx_kJ75yMAEw5Oe

Pour la société PLT Conseil
Madame Patricia LE TERTRE
Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale

Signé par Patricia LE TERTRE
Le 6 août 2026

Signed with
Universign doc_llw6
tx_kJ75yMAEw5Oe